

Charte et Éthique de l'association

B I O D I V E R S A N T É

Association
Veilleuse de Conscience
et de Mieux Être



" Ensemble, cultivons notre santé
et celle de la planète "



Association loi 1901 d'intérêt général

**Merci de prendre le temps
de la lecture...**

Il nous semblait important de partager avec vous la charte éthique qui nous réunit...

Elle définit les valeurs et engagements moraux partagés au sein de l'association, que les membres de l'association, les intervenants et les adhérents s'engagent à respecter et à faire vivre.

Elle s'applique à tous les membres de l'association (bénévoles, intervenants et adhérents), ainsi qu'à l'ensemble des activités proposées.

Elle garantit le respect de la ligne éthique qui anime la vie de notre association.

Elle est portée à la connaissance de tous les adhérents, et signée par les intervenants.

1. BIODIVERSANTÉ inscrit ses activités dans une démarche de mieux-être pour tous, de sensibilisation aux interactions entre Santé Naturelle et « Santé de la Planète », de préservation et de régénération de la biodiversité et des écosystèmes de son territoire. Elle s'y engage en favorisant principalement la diffusion et l'accès à :
 - des informations liées à son projet,
 - des ateliers,
 - des accompagnements collectifs et individuels.
2. L'association est indépendante de tout mouvement politique, social ou religieux, et se revendique apolitique et sans confession religieuse. Elle exerce une vigilance constante vis-à-vis de tout sectarisme ou enfermement idéologique. Son seul but est la bonne réalisation de ses objectifs ; elle met en oeuvre tous les moyens nécessaires au bon déroulement de ses missions, en restant dans le cadre de son objet.

3. Elle garantit l'accueil et l'écoute de chacun dans le respect de son individualité, de sa dignité, de ses valeurs, de sa liberté de pensée, sans jugement ni discrimination.
Elle applique le respect des règles d'attention, de bienveillance, sans distinction d'âges, de morphologie, de handicap ou d'appartenance ethnique, sociale, religieuse ou culturelle.
4. Toute personne intervenant dans le cadre de l'association met à son service ses compétences, toujours dans le respect de la personne, de ses valeurs et de sa capacité de discernement propre.
*Pour le volet Mieux-être, la personne intervenante s'interdit d'utiliser toute pratique et/ou technique qui dépasserait le cadre de la relaxation et du bien être, c'est à dire, les pratiques à visées médicales, paramédicales, kinésithérapeutiques, sexuelles.
* L'association ne développe pas d'activité thérapeutique.
Elle s'interdit de porter un diagnostic tant sur le plan physique que psychologique.
5. Aucun geste tendancieux ne peut être toléré de la part de l'intervenant ou du membre adhérent.
6. Chacun se doit de respecter les règles de base d'hygiène personnelle, vestimentaire, afin de ne pas indisposer les autres.
7. L'association s'engage à développer une haute qualité des activités, mais aussi de l'accueil qui doit permettre le confort de chacun.
8. La vie de l'association et les activités qui y sont proposées, sont guidées par les principes d'ouverture, d'échange, de partage et de joie. L'association développe une démarche de coopération, dans laquelle chacun peut s'inscrire librement.
9. L'association s'engage à faciliter l'accès de tous aux activités, notamment dans le cadre de tarifs modérés.
10. L'association interdit toute démarche de promotion personnelle de la part des intervenants. Sont néanmoins admis la référence aux activités personnelles sur la fiche intervenant du site internet, sur tout support de communication, ainsi que la possibilité d'être contacté par les adhérents.

MERCI !